

# GUIDE 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION sur l'application CORIANDRE année 2023-2024

*Avant de vous connecter, munissez-vous de tous les documents requis (voir la liste des pièces à fournir)*

## 1- Se connecter à l'application à compter du 03 Juillet 2023

Navigateur préconisé : **FIREFOX** -Internet Explorer non supporté-

Pour effectuer une pré-inscription en ligne :

- ☐ **Nouveaux entrants** : n° INE/BEA (10 chiffres et une lettre, voir relevé de notes du baccalauréat) ou n° de candidature qui vous a été communiqué (Parcoursup / INSA).

**Les étudiants étrangers n'ayant pas de n° INE/BEA doivent utiliser le n° de candidature.**

<http://inscription.insa-cvl.fr/cgi-bin/WebObjects/Coriandre.woa/wa/preInscription>

## 2- Commencer la saisie de son dossier : Cliquer sur « Pré-inscription »



Les champs obligatoires \* doivent être renseignés. Vous pouvez afficher une « aide » en survolant

l'icône  A la fin de chaque page, cliquez sur le bouton

 Enregistrer

Et /Où

 Suivant

### 2.1 Onglet « Informations Générales »

Info. Générales

Titres d'Accès

Formations Envisagées

Cursus de l'Etudiant

Situ. Sociale

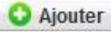
Renseignements Divers



**ATTENTION** : L'application peut faire apparaître **des messages d'erreurs** sur le coin en haut à droite de l'écran, lorsque les champs n'ont pas été remplis. Il suffit de rectifier votre saisie et d'enregistrer à nouveau pour passer à l'onglet suivant.



- **Photo Identité « tête découverte » obligatoire** : Cliquer sur  en haut à droite au-dessus encadré photo et sélectionner votre photo d'identité et valider.
- **INE ou BEA** : voir Relevé de notes du baccalauréat.
- **N° Certificat CVEC** : Exemple : STR9-YOJAUL-29. **Ce numéro est obligatoire**, il figure sur votre attestation.

- **Numéro de Sécurité Sociale** : figure sur la Carte vitale. Il s'agit du n°INSEE. Saisir votre propre n° de Sécurité sociale et non celui d'un de vos parents.  
*Si vous ne le connaissez pas, laisser la rubrique en blanc et cocher « Code Inconnu ».*
- **N° de Téléphone obligatoire** : à renseigner, et terminer votre saisie en cliquant sur bouton  puis cliquer sur bouton 
- **Baccalauréat ou équivalent permettant d'accéder à l'enseignement supérieur français** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : à renseigner.  
Renseigner type établissement, l'année, le titre de votre baccalauréat, la mention, le département, l'établissement (tapez les premières lettres du nom de l'établissement, et trouver l'établissement dans la liste déroulante proposée).
- **Diplôme / Autre titre d'accès à la formation souhaitée** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : à renseigner (sauf ceux qui s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> année)  
**Admis sur concours :**  
*Cette rubrique est nécessaire pour les candidats ayant effectué le concours CPGE ou Hors CPGE, celui-ci vous donnera accès aux différentes formations de l'établissement.*  
Pour les nouveaux étudiants INSA :  Avez-vous été admis sur concours ?  
**Exemples :**
  - Bachelier 2023 qui s'inscrit en 1<sup>ère</sup> année Ingénieur : **Année d'obtention** « 2023 » -  
**Type de concours** « Concours sur titre en 1<sup>ère</sup> année ingénieur INSA CVL ».
  - DUT 2023 qui s'inscrit en 3<sup>ème</sup> année Ingénieur : **Année d'obtention** « 2023 » -  
**Type de concours** « Concours sur titre en 3<sup>ème</sup> année ingénieur CVL ».
- **Dernier établissement fréquenté** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : il s'agit de l'établissement fréquenté en **2022/2023**.

### 2.3 Onglet Formations envisagées

Info. Générales Titres d'Accès **Formations Envisagées** Cursus de l'Etudiant Situ. Sociale Renseignements Divers

Cet onglet vous permet de saisir **la ou les formation(s) à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire.**

→ Cliquez sur le bouton 

*Les rubriques suivantes doivent être complétées **obligatoirement** :*

• **Diplôme** :

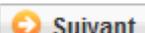
Exemple : pour une inscription en 1<sup>ère</sup> année, sélectionner « Cycle préparatoire Sciences et Technologies Pour l'Ingénieur » puis Niveau « Année 1 ».

Pour les inscriptions à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'ingénieur jusqu'en 5<sup>ème</sup> année, y compris pour les masters, vous devez compléter **en plus** le campus d'affectation dans le champ Parcours, et les informations suivantes :

• **Type d'inscription** : sélectionner « Principale »

• **Régime d'inscription** : sélectionner « Formation initiale hors apprentissage »

Inscription en :	1 <sup>ère</sup> inscription	Type d'inscription	2 <sup>ème</sup> inscription	Type d'inscription
<b>GSI, MRI, STI, de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année</b>	Diplôme Ingénieur (GSI, MRI, STI, ERE)	Principale		
<b>5<sup>ème</sup> année + Master (double cursus)</b>	Diplôme Ingénieur (GSI, MRI ou STI)	Principale	Master (Mécanique, informatique, ...)	Complémentaire
<b>MASTER M1 ou M2 simple cursus</b>	Master	Principale		

Cliquez sur ENREGISTRER, puis sur 

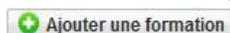
## 2.4 Onglet « Coursus de l'étudiant »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées **Cursus de l'Etudiant** Situ. Sociale Renseignements Divers

- Pour les nouveaux étudiants INSA :

**NB** : certaines données sont déjà renseignées comme le baccalauréat, elles sont issues de l'onglet « Titres d'accès ».

Si vous souhaitez ajouter une formation et/ou une interruption d'études, cliquer sur



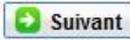
Si aucune autre formation n'est à ajouter ou si vous n'avez rien à modifier, cliquer sur le bouton



## 2.5 Onglet « Situation sociale »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant **Situ. Sociale** Renseignements Divers

- **Etape 1 -Ressources**

Renseigner les différentes rubriques. Cliquez sur le bouton 

- **Etape 2 – Assurance Scolaire-Extra-Scolaire ou Vie privée**

**La Responsabilité civile est obligatoire.** Elle vous couvre pour les dommages que vous causez à autrui dans votre vie privée et dans votre vie d'étudiant. Elle est exigée pour les stages, et doit comporter **une date de validité pour l'année universitaire 2023-2024**

- **Etape 3 – Bourses**

Cliquer sur le bouton 

Renseignez les différentes rubriques - Pour le numéro d'Allocataire = Saisir votre numéro INE.

**La notification conditionnelle d'attribution de bourses (recto/verso) est obligatoire.**

En cas de dossier de **bourse « en instance »**, le paiement des droits de scolarité sera exigé. En cas d'attribution tardive, cette somme sera remboursée ultérieurement sur présentation de la notification.

Lorsque votre saisie est terminée, pour passer à l'onglet suivant cliquer sur bouton 

## 2.6 Onglet « Pièces jointes »

Télécharger à l'aide du bouton  **tous les documents** (format PDF, JPG) nécessaires à votre inscription/réinscription,

**ATTENTION** : CES DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER.

**A NOTER** : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

## 2.6 Onglet « Renseignements »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant Situ. Sociale **Renseignements Divers**

- **Renseignements divers**

Dans cet onglet, vous devrez renseigner les champs selon votre situation.

Lorsque votre saisie est terminée, pour passer à l'onglet suivant cliquer sur bouton 

### 3- Editer votre Fiche récapitulative de pré-inscription

#### **ATTENTION :**

Le montant des droits à régler apparait lors du «Récapitulatif de votre dossier d'inscription».

Si vous souhaitez vous inscrire à des activités complémentaires,

Cliquer sur onglet :  et sélectionner les articles à rajouter à votre inscription **initiale**.

Si vous avez fini votre saisie, →  **Cliquez sur le bouton**   pour éditer votre Fiche récapitulative de pré-inscription.

### 4- modalités de paiement

- **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (Règlement en 1 fois)**  
(Possible uniquement avec cartes VISA ou MASTERCARD, avec option 3DSecure)
- **VIREMENT BANCAIRE (Règlement en 1 fois) :**  
Nous fournir obligatoirement la preuve de virement (veillez à indiquer comme référence du virement : LE NOM DE L'ETUDIANT)
- **PRELEVEMENT BANCAIRE (en 1, 2 ou 3 fois) :** MANDAT SEPA (à télécharger sur le site internet de l'INSA, rubrique Rentrée 2022) accompagné d'un RIB au nom de l'étudiant

#### **Dates de prélèvements**

**Le 10 Septembre 2023** si votre dossier est complet avant le **25 août pour un paiement 1,2 ou 3 fois.**

**Le 10 Octobre 2023** si votre dossier est complet avant le **22 septembre pour un paiement 2 ou 1 fois.**

**Le 10 Novembre 2023** si votre dossier est complet au plus tard le **25 septembre pour un paiement en 1 fois.**

**Par défaut, si vous ne pouvez pas utiliser les modes de règlement précédents :**

- **CHEQUE BANCAIRE** à l'ordre « **Régisseur de Recettes de l'INSA CVL** » accompagné de votre fiche récapitulative d'inscription (envoi postal) à l'adresse de Blois.

*Délibération n°2014-10-13-12 du Conseil d'Administration :*

*L'INSA Centre Val de Loire ne procédera pas au remboursement des droits de scolarité des étudiants qui renoncent à leur inscription après la rentrée universitaire.*



**Aucun document ne doit être envoyé par voie postale  
(sauf paiement par chèque),**

**Les documents liés à votre inscription doivent être  
déposés sur notre site CORIANDRE**

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**

**Campus de Bourges :**

INSA CENTRE VAL DE LOIRE – SERVICE SCOLARITE  
88 boulevard Lahitolle  
CS 60013 – 18022 Bourges CEDEX

- Pour toute question technique et/ou informatique, vous pouvez écrire à : [support-informatique@insa-cvl.fr](mailto:support-informatique@insa-cvl.fr)
- Pour toute question administrative, vous pouvez écrire, à : [scolarite-bourges@insa-cvl.fr](mailto:scolarite-bourges@insa-cvl.fr)

**Aucune astreinte (TECHNIQUE/INFORMATIQUE/SCOLARITÉ) n'est accessible  
durant la période de fermeture de l'Institut (entre le 22 juillet et le 15 août 2023)**

**Réouverture du service scolarité le mercredi 16 août 2023.**